



Arrondissement de PERONNE
Département de la SOMME
Canton de HAM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Grégory LABILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Grégory LABILLE, Madame Catherine GOUBET, Madame Claudine SIRJACOBS, Monsieur René BOULOGNE, Monsieur Yann AQUAIRE, Monsieur Luc DELATTRE, Madame Angélique FOUILLAT, Monsieur Jean DELECUEILLERIE, Madame Marie-Françoise CARTIERRE, Monsieur Luc MOLET, Madame Julie CODRON, Monsieur Bertrand VERMANDER, Madame Laurence MOPTY, Monsieur Antoine BRUCHET, Madame Frédérique DUVAL, Monsieur Jacques VAN HAMME, Madame Lucie-Anne DELEFORTERIE, Madame Nathalie VERGULDEZOONE, Monsieur Marc BONEF, Monsieur Philippe JOUGLET et Monsieur Eric LEGRAND.

Etaient absents : Monsieur Laurent GOFFART, Madame Angélique MANSARD, Monsieur Jonathan RAMBOUR,

Etaient excusés : Madame Béatrice LAOÛT a donné pouvoir à Madame Claudine SIRJACOBS, Madame Sophie AUFFRAY a donné pouvoir à Madame Laurence MOPTY, Monsieur Jean-Marc MEHUYS a donné pouvoir à Monsieur Marc BONEF.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise CARTIERRE

Avant d'ouvrir la séance, le Maire informe l'assemblée de la décision qu'il a prise relative à la consultation pour l'étude et le diagnostic en vue de la restauration de l'église Notre Dame de HAM avec la signature d'un marché avec M. Pascal BRASSART, Architecte du Patrimoine, 25 rue Debray 80000 AMIENS, pour un montant de 18 880,00 € HT

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Deux conventions d'objectifs et de financement entre la ville de HAM et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) Accueil de Loisirs (ALSH) « EXTRASCOLAIRE » et « PERISCOLAIRE »

Le Conseil Municipal approuve.

Monsieur BONEF indique qu'il aurait été judicieux d'étudier ces conventions en commission finances.

Monsieur le Maire est d'accord et précise qu'il s'agit d'un renouvellement de conventions dans le cadre de l'accueil de loisirs (ALSH) et des mercredis après-midi à l'espace Emile Luciani.

ORDRE DU JOUR

- Attribution d'une subvention à la MEEF Santerre Haute Somme
- Rattachement scolaire des communes de Douilly, Sancourt et Offoy à la commune de Ham
- Débat d'Orientation Budgétaire ville de HAM 2019 (DOB)
- Affaires diverses

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MEEF SANTERRE HAUTE SOMME

Présente sur le territoire hamois, la Maison pour l'Entreprise l'Emploi et la Formation Santerre Haute Somme a pour fonction d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les jeunes de 16 à moins de 26 ans sortis du système scolaire en construisant avec eux un parcours personnalisé vers l'emploi.

Afin de répondre aux besoins de ce public, elle développe des actions spécifiques couvrant les thématiques telles que l'emploi, l'orientation professionnelle et la formation, la santé, le logement, la culture, les loisirs, la citoyenneté.

Cette mission de service public de proximité a fait l'objet d'un conventionnement en 2018 précisant les conditions de mise en œuvre d'un partenariat renforcé entre la ville de HAM et la MEEF.

Aussi, la ville de HAM peut contribuer à l'action développée par la MEEF en versant une subvention de fonctionnement spécifique calculée sur une base forfaitaire par habitant fixée pour 2019 à 0,95€.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

A l'unanimité, décide :

D'AUTORISER le versement d'une subvention spécifique qui sera inscrite au budget,
Madame Julie CODRON et Monsieur Antoine BRUCHET n'ont pas participé au vote.

RATTACHEMENT SCOLAIRE DES COMMUNES DE DOUILLY, SANCOURT ET OFFOY A LA COMMUNE DE HAM

Dans le cadre de la prochaine rentrée scolaire 2019/2020, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la volonté des communes de SANCOURT, DOUILLY et OFFOY à intégrer les écoles de HAM.

En vertu de l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, et de l'article L212-8 du code de l'éducation, la commune de résidence des enfants doit participer aux frais de scolarité des élèves.

Monsieur BONEF y est favorable. Il s'agit là de la concrétisation d'un ancien dossier mené depuis 2012 : une étude visant à définir un projet de regroupement pédagogique au nord du canton. Le corollaire consistait à regrouper ces trois communes sur Ham qui est en capacité de les accueillir car elle possède un dimensionnement suffisant des écoles. Il est plus logique d'occuper des espaces existants plutôt que d'en construire de nouveaux ailleurs. Il profite de l'occasion pour dire à l'assemblée qu'il serait bon de méditer sur l'avenir. En effet, la population de la ville de Ham a diminué mais la ville a encore une capacité de service qui peut largement dépasser le territoire communal. Plutôt que de construire du neuf ailleurs, il convient de remplir l'existant. Toutefois, il est beaucoup plus réservé quant à la création d'un regroupement pédagogique concentré (RPC).

La ville de Ham doit garder la maîtrise de ses écoles, il faut travailler avec des conventions sans créer de nouvelles structures venant s'ajouter à un « millefeuille administratif » déjà bien conséquent qui obligerait à des réunions supplémentaires sans réel apport pour les élèves.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le sujet sera évoqué lors de la commission réussite éducative. Il précise que la ville de Ham accueille déjà les enfants de Sommette-Eaucourt. Une convention a été signée en 1976, celle-ci sera remaniée prochainement. Une cinquième commune serait intéressée pour rejoindre Ham. Au total, cinq communes seraient potentiellement rattachées à Ham, d'où l'idée de création d'un RPC. Le principe étant de regrouper plusieurs communes sur un lieu précis.

Monsieur LEGRAND partage cet avis et rejoint Monsieur BONEF sur l'idée que la ville de Ham doit garder la maîtrise de la gestion des écoles. Il se réjouit que la ville puisse accueillir cinq autres communes dans un futur proche.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire,

VU l'avis favorable émis par la commission finances en date du 11 mars 2019,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

ACCEPTTE le rattachement des communes de SANCOURT, DOUILLY et OFFOY à la commune de HAM

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE HAM ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) « EXTRASCOLAIRE »

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre de la politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) soutiennent le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), des accueils de scoutisme sans hébergement et des accueils de jeunes déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse. Ces accueils sont éligibles à la prestation de service versée par la CAF. Il convient donc de conclure une convention relative aux prestations de service accueil de loisirs « EXTRASCOLAIRE ».

Monsieur BONEF précise qu'il s'abstiendra. Il ne souhaite pas prendre de décision sur un sujet qu'il n'a pu étudier au préalable et qui de plus, aura un impact financier pour la ville.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable émis en commission finances le 11 mars 2019,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (3 abstentions : Madame VERGULDEZOONE, Monsieur BONEF et Monsieur MEHUYS)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE HAM ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) « PERISCOLAIRE »

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre de la politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) soutiennent le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), L'ensemble des temps d'accueil se déroulant sur des semaines où les enfants vont à l'école deviennent « PERISCOLAIRE ». Ces accueils sont éligibles à la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) versée par les CAF. Il convient donc de conclure une convention relative aux prestations de service accueil de loisirs « PERISCOLAIRE ».

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable émis en commission finances le 11 mars 2019,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, (3 abstentions : Madame VERGULDEZOONE, Monsieur BONEF et Monsieur MEHUYS)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

Avant de passer au Débat d'Orientation Budgétaire, Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'annonce faite par le groupe SÜDZUCKER de fermer la sucrerie Saint Louis d'EPPEVILLE qui a déclenché un vent de surprise auprès des salariés mais également auprès des habitants de l'agglomération.

Monsieur le Maire réagit à cette annonce de fermeture :

« Cette décision arbitraire a rencontré une opposition sans faille: nous pouvions craindre une absence de volonté, une absence d'idées, mais c'est heureusement le contraire qui s'est manifesté : des arguments justifiés et factuels sont brandis. Une proposition de continuité, dans l'intérêt de tous, est en construction.

Il faut être réaliste : c'est un combat long et douloureux qui s'engage, contre un groupe qui a volontairement et massivement investi dans certaines de ses installations hollandaises et allemandes. Car contrairement à leurs affirmations, la filière betteravière, ils y croient toujours ! La ville de Ham, parce qu'elle est solidaire de sa commune voisine, mais aussi parce qu'elle est impactée, humainement, économiquement, ne peut se taire. Maintenant que le contexte est bien connu, il est plus facile d'agir et de soutenir. La résistance s'organise, nous pouvons nous y associer, avec nos expériences, nos compétences, et tout notre cœur.

Nous sommes aussi "Saint-Louis" et nous participerons ce à quoi nous serons invités, mais aussi ce à quoi personne n'est invité, parce qu'il faut de l'action, visible et parfois invisible... Nous comptons sur l'appui de tous, ici, au sein de ce Conseil Municipal, et comptons dans un premier temps le communiquer aux salariés et à nos élus voisins, dans ces mêmes termes ».

Monsieur le Maire demande l'assentiment du Conseil Municipal sur cette affaire.

Il précise qu'une mobilisation est organisée le mercredi 20 mars à 14h00.

Monsieur VERMANDER informe l'assemblée que des salariés et des représentants des planteurs sont en Allemagne et ont été reçus par la Direction du groupe.

Monsieur BONEF fait savoir que l'ensemble du Conseil Municipal soutient les propos tenus et profite de l'occasion pour rebondir sur certaines prises de position sur les réseaux sociaux. Depuis le départ du conditionnement sur la commune de Roye, il y a une dizaine d'années, Monsieur BONEF posait systématiquement la question aux responsables de SAINT LOUIS SUCRE sur le devenir du site. Les réponses étaient toujours les mêmes à savoir : « Vous n'avez aucune crainte à avoir, ROYE ne peut pas assimiler l'ensemble de la production de ROYE et EPPEVILLE ».

Les Elus avant et après 2014, ont toujours nourri des craintes sur le devenir de la sucrerie SAINT LOUIS SUCRE. Comment agir face à une direction qui, systématiquement, rassure en prétextant qu'il n'y avait aucune crainte à avoir. La population doit être informée.

Ce combat risque d'être long et difficile notamment suite à la rencontre des syndicats avec la Direction SÜDZUCKER.

Monsieur VERMANDER partage l'opinion de Monsieur BONEF sur le fait que les élus sont souvent

jugés. Le Maire d'EPPEVILLE a bien rappelé, lors d'un conseil communautaire, que cette nouvelle a suscité un effet de surprise. Les rumeurs existent et existeront toujours sur la majorité des entreprises, il faut donc essayer de faire abstraction et être factuel. La Direction française d'EPPEVILLE n'a probablement pas été associée à cette prise de décision liée au contexte européen. Ce combat va être dur et la mobilisation est de rigueur.

Madame DELEFORTIE informe l'assemblée qu'en ROUMANIE, des sucreries se construisent. Il s'agit probablement d'une délocalisation déguisée. Une baisse de la production est peut être souhaitée en France.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
SOUTIENT ce vœu.

DOB (DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE)

Le Débat d'orientation Budgétaire est joint en annexe.

Rappel du contexte ou de l'existant et références

La loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, dans son chapitre 1^{er}, titre II, « de l'information des habitants sur les affaires locales » stipule en l'article 11 que les communes de 3 500 habitants et plus doivent organiser un débat au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Motivation et opportunité de la décision

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1, alinéas 1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté à l'assemblée un rapport propre à ouvrir le débat sur les orientations budgétaires dont le contenu fait l'objet du document ci-annexé.

A l'issue de la présentation, les membres du Conseil Municipal sont invités à s'exprimer sur les orientations générales du budget 2019.

VU la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et son décret d'application du 24 juin 2016 fixant, pour chaque collectivité, le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2312-1,

En application de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018, version consolidée au 13 mars 2019,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'aborder le DOB délégation par délégation et d'ouvrir un débat après chaque thématique.

Plutôt que d'intervenir sur chacune des thématiques, Monsieur BONEF propose une seule intervention à la fin et s'exprimera sur l'ensemble du débat.

Dans le domaine du temps libre et de l'espace Emile Luciani,

« L'année 2019 sera marquée par l'extension de l'espace Emile Luciani. Cette mesure permettra de répondre aux attentes des utilisateurs de cet équipement qui a fêté ses 20 ans en 2017. L'investissement est important mais nécessaire et pourra bénéficier de subvention notamment de l'Etat au titre de la DETR mais aussi du contrat de ruralité. Enfin, dans la mesure où il devrait être

reconnu espace de vie sociale, la CAF pourrait abonder les subventions et diminuer le résiduel pour la ville. Cet équipement serait alors mis à disposition des associations qui gravitent autour. Notamment le comité de quartier Ham est dont l'activité a fortement été impactée par la fermeture du centre Saint Martin suite à des dégradations. A propos du centre Saint Martin, des contacts sont toujours en cours avec le diocèse pour un rachat par la municipalité et proposer demain des parcelles à bâtir une fois la destruction de ce bâtiment.

A travers de nombreuses actions menées, l'espace Emile Luciani s'inscrit pleinement dans son territoire et bien au-delà de la seule ville de Ham. Il est complémentaire à ce que propose aujourd'hui le centre social communautaire. Il deviendra dès 2019, un point référent du dispositif « Bouge pour ta santé ». Le comité de pilotage de lancement se réunira lundi 8 avril à l'espace Emile Luciani.

Le soutien aux associations est maintenu voire renforcé encore en 2019 avec deux nouvelles subventions. Au-delà de son soutien matériel et humain, la ville souhaite en effet soutenir financièrement la Badinguette, manifestation organisée par USHAM triathlon ou encore l'association Tchou Jaques qui sera présente avec ses trois géants et une fanfare lors de la Braderie de septembre. Une subvention de 20 000€ sera proposée pour l'association les Epines et le Sable afin de reconduire les deux temps forts que sont la plage et la parade de Noël.

Dans le domaine des équipements dédiés aux sports et aux loisirs et dans la mesure où la communauté de communes de l'Est de la Somme investit près de 1 million d'euros à Ham au niveau du marais d'Estouilly pour créer un nouveau club house au tennis, pour réaliser un plateau fitness et un parcours de santé autour du marais, pour installer deux nouveaux city stades et d'un terrain de basket à l'arrière des gymnases ou encore pour la création d'aire d'hébergement au niveau de la base nautique, la ville doit concentrer ses efforts sur le complexe Gaston Lejeune. Aussi, suite aux récentes fissures relevées sur la tribune du stade, une étude va être réalisée afin d'éclairer les élus sur les suites à donner. Une rétrocession à la communauté de communes de l'Est de la Somme de ce complexe ne pourrait être envisagée qu'après une étude sérieuse sur les investissements nécessaires. Les contribuables de l'Est de la Somme n'ont pas à payer, à supporter, les négligences et défauts d'investissement du passé.

Par ailleurs et dans la mesure où la communauté de communes est compétente en matière de base nautique, la ville envisage la vente à la communauté de communes de l'ensemble immobilier et du terrain à proximité lui appartenant. Une estimation des domaines est en cours ».

Madame DELEFORTRIE intervient sur le projet « BOUGE TA SANTE ». Elle s'interroge sur les responsables en charge de choisir les actions à mettre en place. Il est prioritaire de mettre en avant des actions ciblées sur les addictions à la drogue, alcool et jeux vidéo selon elle. Elle déplore le fait que, dans les fiches actions, rien ne soit mentionné à ce sujet.

La mutualité française a proposé une série d'actions et l'ARS en a sélectionné certaines répond Monsieur AQUAIRE.

Madame VERGULDOZOONE explique que dans le cadre du projet « BOUGE TA SANTE », l'activité physique et l'alimentation sont les points retenus et non les conduites à risque, l'ARS et la mutualité française travaillent essentiellement sur ces deux thématiques.

Le territoire de HAM a été choisi, en fonction d'une étude de faisabilité réalisée sur le secteur.

Monsieur AQUAIRE précise qu'en novembre 2019 aura lieu la « FÊTE DE LA VIE » qui, elle, sera principalement axée sur les différents types d'addiction. Ce sujet est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine commission temps libre.

Dans le domaine de la culture, de la communication et de l'informatique.

Madame DUVAL souhaite rectifier le montant alloué au service culturel qui n'est plus de 55 920€ mais de 45 712€, le pourcentage d'augmentation passe de 42% à 24,85%.

« La réorganisation de ce service et notamment la création du service communication en 2018 a permis la mise en place et l'animation d'un réseau associatif. La gestion de la page face book fait valoir à la fois le programme municipal mais aussi les actions portées par les associations. Le site

internet devrait prochainement être mis en ligne. De nouveaux services vont être proposés notamment réservations des salles municipales et paiement en ligne. Le service communication c'est aussi la mise à jour des informations sur l'écran d'accueil à la mairie avec la présentation des différents services.

Au-delà de la programmation culturelle hamoise et des rendez-vous inscrits dans l'agenda depuis quelques années avec notamment 4 temps forts qui seront reconduits, la participation de la population sera encouragée à travers deux projets, un autour de la photo avec Les 4 saisons du Parc DELICOURT et un projet jeune autour de l'expression avec la customisation d'une cabine téléphonique, il sera fait appel à un graffeur. Des partenariats sont menés avec Gauchy, Compiègne, Brouchy et la communauté de communes de l'Est de la Somme.

En partenariat avec le PETR cœur de Picardie c'est une résidence d'artistes prévue en 2019 qui permettra une offre de spectacle en direction des scolaires en journée et du tout public en soirée. Un soutien appuyé à l'association Cinem'ham, après l'installation de deux caméras dans la salle et à l'accueil, d'un écran pour diffuser les bandes annonces à l'accueil, le changement du disque dur et l'investissement en rehausseurs permettant ainsi l'accueil des plus jeunes notamment lors des actions menées par le pôle petite enfance de la communauté de communes de l'Est de la Somme et des projections gratuites proposées aux plus petits mais dont les modalités restent à définir en concertation avec l'association.

A noter qu'au regard de la fin de participation de la région sur le salaire de l'agent en charge de picardie en ligne, du développement du programme culturel, de nouveaux partenariats développés, ce budget est proposé en progression de 20% par rapport à 2018 et que l'enveloppe spécifique d'aide financière en direction des associations culturelles est reconduite cette année encore, ce qui devrait permettre de soutenir de nouvelles manifestations.

Ce service assure la gestion de notre parc informatique. Au regard du nombre croissant d'équipement que ce soit au niveau des services de la ville mais aussi des écoles, il s'avère indispensable de lancer un marché pour l'entretien et la maintenance informatique.

Dans la mesure où la communauté de communes vient de recruter un nouvel agent en charge de la programmation culturelle communautaire, que notre territoire comptera bientôt un nouvel équipement communautaire culturel à Nesle, une salle de spectacle de plus de 700 places, qu'au regard des atouts de la ville de Ham notamment en termes d'équipement avec le cinéma théâtre le Méliès, il est évident que les services culturels communautaire et de la ville de Ham travaillent de concert afin de proposer une programmation diversifiée et complémentaire. Conjuguons nos talents et nos atouts au service de nos habitants ».

Cadre de vie, environnement, sécurité et voirie

« Le cadre de vie, c'est notre quotidien. Notre environnement, c'est ce à quoi nous sommes attachés, c'est un espace que nous partageons avec d'autres. C'est un espace où nous vivons des choses avec les autres. Alors nous devons y consacrer toute notre attention, notre énergie et y apporter les moyens financiers nécessaires. Dans ces domaines du cadre de vie et de l'environnement comme dans l'éducation, il faut du temps entre les semis et les récoltes. 2019, nous devrions donc récolter les premiers fruits et ils seront bons. De 80% de plantes annuelles en 2014, nous ne devrions plus dépasser les 20% et donc 80% de plantes vivaces. Si l'investissement de départ est important, l'entretien, l'intervention de l'homme sont en nette diminution depuis 2018. Tout comme le recours à l'éco pâturage depuis 2017 a permis d'entretenir de façon écologique et économique, l'entretien de plus de 4 hectares. En confiant plus de 7 hectares de tonte à une entreprise privée et en ayant rétrocédé les 9 hectares du marais d'Estouilly à la communauté de communes de l'Est de la Somme, les agents du service espace vert n'auront plus qu'à concentrer leur intervention sur le parc Délicourt, le parc du château et le parc Louis Napoléon qui fera l'objet d'un nouvel aménagement confié à deux agents en contrat d'apprentissage.

Après les interventions depuis 2017, route de Saint Quentin, route de Péronne, rue Salvador Allendé et boulevard de Gaulle, les agents redessineront le boulevard de la République dont la

conception date de 1974.

L'attractivité d'une ville, d'un territoire passe par la qualité de son cadre de vie, de son environnement et les élus communautaires l'ont bien compris. Aussi, la ville de Ham bénéficie à la fois de l'intervention des hommes du chantier d'insertion communautaire mais aussi de plus 40 000€ de crédit pour aider à l'entretien de ses espaces verts ou l'acquisition de matériels. Cela lui a permis de renouveler son auto portée en 2018 à hauteur de 30 %.

Afin d'optimiser son fonctionnement et de diminuer les charges, un travail est en cours de réalisation afin d'intégrer les agents du service espace vert aux ateliers techniques. La gestion rigoureuse du parc de véhicules et de matériels a conduit à mettre au rebut en 2018 : la nacelle, une remorque, un broyeur de branches et au changement d'un véhicule du service espace vert. En 2019, nous poursuivons par le remplacement d'un véhicule au service technique et de la vente des machines de l'atelier de menuiserie. Toutes ces mesures permettent de diminuer chaque année le coût de gestion de l'ensemble du parc. Le recours par le passé à des véhicules d'occasion a été préjudiciable.

En matière de sécurité, nous poursuivons le renouvellement des équipements en caméras de vidéo protection. Le renouvellement de l'éclairage public se poursuit selon un calendrier bien défini depuis 2014.

Enfin, au regard du rythme d'occupation et de vente des concessions, il est indispensable d'étendre le cimetière de Ham. Les travaux devraient débiter au cours de l'année 2019. A noter que ces nouveaux aménagements prendront en compte les nouvelles obligations en termes de gestion des espaces verts afin de limiter l'intervention de l'homme ».

Solidarité logement et urbanisme

« En matière de solidarité, la municipalité joue pleinement son rôle de collectivité de proximité et de remparts à la crise que nos concitoyens traversent actuellement. Ils sont demandeurs du maintien de services offerts et parfois même de développement de nouveaux services. Cela a un coût. Ayant pris le parti de ne pas augmenter les taux d'imposition et face à la diminution constante des dotations de l'Etat malgré l'engagement du président de la République, il nous faut donc d'une part stabiliser nos dépenses de fonctionnement mais trouver de nouvelles sources de revenus. Depuis 2014, une politique volontariste de lutte contre la vacance de logements communaux est menée. En 2014, la ville comptait 20 logements communaux dont 66% vacants. En 2018, avec l'ouverture de la MAM par la valorisation de deux logements vacants, et en juin 2019 avec la mise à la location des 4 logements rue de Sorigny, il ne nous restera plus que 2 logements communaux vacants. Ce sont autant de nouvelles recettes.

A noter que concernant les 4 logements rue de Sorigny une première évaluation des travaux s'élevait à près de 320 000euros, aujourd'hui le montant s'élève à 500 000euros. Mais cette réalisation menée dans le cadre du Picardie Pass Rénovation sera à terme un modèle pour notre territoire.

La lutte contre la vacance et contre l'habitat indigne c'est aussi une intervention sur l'habitat privé. L'acquisition de l'ensemble immobilier Delorme Liberté pour une démolition reconstruction devrait permettre de proposer de nouveaux types de logements à la location.

Au regard du parc de logements privés très dégradés, au nombre de sollicitations de locataires et le recours à l'intervention de l'ARS pour en faire le constat, notre lutte contre l'habitat insalubre doit nous inciter à mettre en place des mesures plus coercitives. Est à l'étude l'instauration d'un droit de louer que la collectivité peut exercer.

Si on veut répondre à la demande, si on veut stabiliser notre population, notre collectivité doit aussi être en capacité de proposer des terrains et favoriser ainsi l'accession à la propriété. Le terrain récemment acheté à l'OPSOM par préemption sur le quartier de la Plaine Saint Martin est propice à la viabilisation de 4 parcelles. La ville a aussi fait savoir auprès du diocèse son intérêt pour l'acquisition du centre Saint Martin où là encore des parcelles pourraient être, une fois viabilisées, mises à la vente.

Toujours dans le domaine du logement, il nous faut trouver une solution pour l'hébergement de

nos aînés. Malheureusement cela ne passera pas par les bailleurs sociaux refroidis par l'affaire de l'école du diable. La ville est propriétaire du foncier de la friche Wattelier. Un privé semble s'y intéresser.

Enfin concernant l'ensemble immobilier rue du Général Leclerc dit Ecole du Diable, autre bien communal, l'association RESPECTH a récemment fait savoir qu'elle ne souhaitait plus y réaliser des appartements pour personnes âgées face aux difficultés de réunir des financements.

Notre solidarité c'est aussi dans le domaine de la mobilité. Malgré l'augmentation du coût de la prestation par le transporteur, ce service est maintenu et restera gratuit.

Enfin en matière de solidarité, nous devons prendre en compte l'évolution du centre social communautaire à Ham. Cette proximité nous oblige à travailler ensemble en concertation. Les élus communautaires ont fait le choix d'un portage associatif avec du recul et au regard du développement depuis mai 2018, le choix a été judicieux. Cet équipement d'intérêt communautaire vient d'être reconnu Maison de Services au Public. Aussi face à la désertification du milieu rural, face à la disparition des services publics, on a le choix de mourir seul ou de vivre ensemble. Il vaut mieux agir que subir, c'est ce que notre collectivité fait aux côtés de la communauté de communes de l'Est de la Somme afin de répondre aux besoins de nos concitoyens ».

Réussite éducative

« Dans le domaine éducatif, d'importants investissements ont été consentis en direction des écoles tant en mobilier qu'en matériel informatique. L'année 2019 sera dans la continuité. Grâce au portage par la communauté de communes et le soutien de Somme numérique toutes les classes devraient être équipées en TBI à la rentrée de septembre 2019.

La rentrée de septembre sera aussi marquée par la scolarisation à l'école Jean Zay des enfants des communes de SANCOURT, OFFOY, DOUILLY, une trentaine d'élèves attendus. Dans la mesure où la ville accueille déjà les élèves de SOMMTE EAUCOURT, il faudra par ailleurs mener une réflexion sur la création d'un RPC. A noter qu'il est indispensable de revoir la convention qui lie la commune de SOMETTE à la ville de HAM, convention de 1976 et qui définit les modalités de participation de la commune aux frais de scolarité.

Depuis 2014, l'organisation scolaire est faite sur 9 demi-journées dont 5 matinées. Des temps d'activités périscolaires sont proposés chaque vendredi après-midi et sont gratuits. Cela est rendu possible par le versement d'une dotation spécifique de l'Etat. A noter que seul 30% des enfants hamois en bénéficie. L'Etat ayant fait savoir que la dotation spéciale est supprimée, il est nécessaire de se reposer la question des rythmes scolaires. Des concertations ont actuellement lieu au sein des conseils d'école.

En maternelle, l'Inspection académique envisage le retrait d'un poste à l'école Marie Curie. Il faut rappeler qu'à la demande de l'Education Nationale et afin de favoriser la scolarisation précoce, la ville a mis à disposition de nouveaux moyens humains et financiers depuis la rentrée scolaire 2017. Ce dispositif semble répondre aux attentes des parents et des enseignants. Aussi la suppression d'un poste est vécue comme un coup dur par la municipalité au regard de tant d'investissements. Il sera donc proposé un vœu lors du prochain conseil municipal afin de s'opposer à la décision de l'Education Nationale.

En élémentaire à l'école Jules Verne l'Education Nationale envisage l'ouverture de deux postes à la rentrée. Des réflexions et études sont en cours afin de définir les modalités d'accueil.

Dans le domaine de la petite enfance, là encore, la complémentarité avec la communauté de communes de l'Est de la Somme est une réalité. Avec l'ouverture en 2018 de la Maison d'assistantes maternelles accueillant 16 enfants à Ham, l'offre de garde collective s'est diversifiée sur notre territoire. L'ouverture récente de la micro crèche à Nesle complète cette offre. En invitant chaque année les nouvelles mamans lors de la fête des mères, la municipalité entend ainsi faire de l'accueil des nouvelles familles, des nouveaux enfants une priorité. Dans le même temps, la crèche communautaire à Ham étoffe son programme d'animations en direction des familles. Le Lieu d'accueil enfant parent véritable espace de dialogue, de rencontre et de partage entre les

familles jusqu'ici porté par le CEJ de la ville et d'intérêt communautaire sera demain porté par la communauté de communes.

Dans le domaine de l'alimentation, à noter que depuis la rentrée 2018 les écoles Jean Zay et Jules verne participent à un dispositif financé par la ville et permet la distribution d'une pomme bio à la récré. L'Education Nationale souhaite lutter contre la pauvreté en proposant le petit déjeuner à l'école. Les élus doivent étudier cela en concertation avec les conseils d'école. Concernant la restauration scolaire, la réflexion se poursuit avec le soutien du PETR avec comme ambition le recours à des producteurs locaux, la confection des plats sur place et une lutte contre le gaspillage alimentaire ».

Economie, tourisme et patrimoine

« Les travaux de revalorisation des entrées de ville ont concrètement commencé. Et les remarques positives, les ressentis encourageants de nos concitoyens, pourraient presque faire oublier les critiques, les avertissements sans fondements que nous avons eu à subir. La ville de Ham a des trésors, et il faut créer le cadre nécessaire à leur mise en valeur.

L'un des grands défauts de notre territoire, c'est la quasi-absence de réserve foncière. Parce qu'il est nécessaire de rassembler la force de proposition économique sous une seule bannière, il sera vendu à la communauté de communes les derniers terrains nus de la zone de Saint-Sulpice : les expériences récentes ont démontré l'absolue nécessité d'agir rapidement si un souhait d'implantation d'entreprise vient à apparaître, c'est donc ce souhait d'efficacité qui a prévalu. Dans le même temps, la communauté de communes acquerra d'autres terrains, privés, ceux-là. AFE va continuer d'étoffer ses activités, Evonik souhaite continuer son expansion : de nouveaux espaces de stockage seront nécessaires, suite à de nouveaux développements, et ce, peut-être à l'extérieur du site actuel. Pour assurer à Evonik ce développement serein que tout le monde appelle de ses vœux, la ville de Ham et la communauté de communes ont officiellement demandé, auprès de la préfecture, le déplacement de l'aire d'accueil des gens du voyage, suite à de nouveaux incidents. C'est maintenant une question de sécurité pour tous.

Le projet de halle couverte a fait l'objet d'un échange riche lors d'une commission plénière. Forts d'une meilleure connaissance des contraintes, des perspectives éventuelles liées à une intégration éventuelle dans un projet englobant la salle des fêtes, les conseillers municipaux ont souhaité demander l'aide et l'expertise d'un programmiste. Ce qui allonge un peu le calendrier, mais garantira un résultat final de qualité.

Le commerce souffre toujours. Avec la communauté de communes, le soutien ne faiblit pas. Le lancement d'un site internet dédié devrait permettre à nos commerçants une meilleure visibilité, et une aire de chalandage bien plus étendue. Bien entendu, l'hôtel-restaurant « Le France » n'est pas encore rouvert. Mais, le lancement de travaux d'importance augure d'un beau résultat. Notre collectivité n'aurait pu financer de tels travaux, c'est ce constat qui nous rend fiers d'avoir transmis à un entrepreneur, ce qui sera de nouveau le joyau économique de la place de l'hôtel de ville. La ville a joué son rôle temporaire, mais n'a pas vocation à s'immiscer dans des affaires commerciales liées à un marché concurrentiel. Afin d'accompagner d'autres porteurs de projet, et mieux maîtriser les vitrines vides, nous n'excluons pas la possibilité de nous rendre propriétaire de nouveaux locaux, il nous reste l'opportunité de le faire.

Des rues plus belles, une offre de restauration qui continuera à s'élargir, devraient inciter nos visiteurs à s'arrêter. Quelques points admirables sont à mettre en valeur : c'est le cas de l'abbatiale, qui depuis 1960, n'a plus bénéficié de campagne de travaux, pourtant nécessaire sur un tel bâtiment historique. Ne nous leurrions pas, l'ardoise sera importante, c'est pourquoi nous avons souhaité nous faire accompagner d'un architecte compétent et reconnu. L'étude de diagnostic va commencer.

Sur un autre plan, le nouveau site internet de la ville de Ham sera également notre ambassadeur et devra jouer de sa séduction pour susciter l'envie de s'arrêter à Ham

Monsieur BONEF précise que la dernière année du mandat est entamée alors que se déroule

actuellement le DOB. Il espère que les personnes présentes en ont conscience.

Il commencera le débat en parlant de la forme dans un premier temps et du fonds dans un second temps.

Sur la forme :

Monsieur BONEF revient sur la présentation du document. En 2018, il avait évoqué celui-ci de la manière suivante : « une présentation agréable et didactique du document fourni ».

Cette année, la maquette n'a pas été reprise dans sa totalité et il le regrette. La présentation est beaucoup plus difficile à décrypter selon lui notamment concernant les résultats 2018 sur lesquels aucune indication n'est mentionnée outre le fait que la CAF diminue en raison d'une augmentation sensible des dépenses de fonctionnement.

Il tient néanmoins à saluer les efforts d'explication des différents projets, contrairement à l'année précédente où n'apparaissaient que des tableaux.

Il s'étonne que la ville de HAM ait pris modèle sur la ville de BEZIERS car elle n'est pas forcément réputée par son image démocratique à l'heure actuelle.

Sur le fonds :

Monsieur BONEF ressent une difficulté à débattre à cause, notamment, de l'absence de chiffres plus précis. Il souligne et déplore l'augmentation des dépenses de fonctionnement 2018, responsable d'une chute de la capacité d'autofinancement.

En 2018, dans le DOB était inscrit : « La commune a réussi, par sa maîtrise des dépenses de fonctionnement, à retrouver une CAF confortable ». Sur tout le mandat, les efforts dans ce domaine n'auront tenu qu'une seule année, cela est dommageable car c'est bien la CAF qui permet d'investir et il faut en prendre conscience.

Difficile de débattre sur des dossiers présentés chaque année qui restent à l'état de projets et qui ne se concrétisent jamais comme par exemple : les îlots insalubres, l'ex ED, la deuxième phase des travaux des espaces publics de centre-ville.

Depuis plusieurs années, il est question d'aménagement, des esquisses de la place sont réalisées, un beau trompe l'œil sur le côté de l'Hôtel de ville (brochures). Les Hamois devront encore attendre...

Monsieur BONEF et son équipe soutiennent certains projets mais émettent des réserves sur d'autres. Un DOB sert à cela.

Soutien au sujet du rattachement des communes de SANCOURT, OFFOY et DOUILLY sur HAM. Même si sur cette affaire, un gros coup de pouce du Préfet de Région sera nécessaire pour faire évoluer la convention entre SOMMETTE-EAUCOURT et HAM. Il doute de la volonté de cette commune de voir évoluer une convention qui lui est favorable.

Soutien également à l'extension de l'espace Emile Luciani, en veillant toutefois à ce que soit garantie la tranquillité du voisinage en cas de manifestation en soirée.

Soutien du rachat du centre Saint Martin à condition que ce dossier soit une opération blanche pour le budget communal. En se rendant sur les lieux, les cinq parcelles ont été présentées, celles-ci sont petites. Il demande à ce que celles-ci soient de qualité et de superficie suffisante.

Il n'émet pas d'objections au sujet de l'extension du cimetière central, qui est impératif, le square Henri Dunant avait été réalisé dans ce but.

Soutien concernant la rénovation de l'éclairage public, conséquence d'un contrat signé avec la précédente municipalité.

Soutien au développement de la vidéo protection et à son évolution technologique qui est la suite d'une politique logique mise en place sous l'ancienne mandature.

Il est favorable au diagnostic concernant l'Abbatiale Notre Dame même s'il regrette que celui-ci n'ait pu être réalisé par l'ABF en 2014, qui s'y était pourtant engagé. A l'époque, il devait le faire et gracieusement.

En revanche, sur d'autres dossiers, il émet des réserves notamment sur l'extension du cimetière de SAINT-SULPICE, souhaitant que celle-ci se concrétise avec la parcelle située au nord du cimetière actuel et non celle située au sud.

La parcelle visée pour l'extension est idéale pour réaliser des logements. Il s'étonne que ce dossier n'ait pas trouvé dès à présent une issue favorable. Des discussions avaient eu lieu à l'époque à ce sujet.

Monsieur le maire précise qu'il s'agit bien du terrain au sud du cimetière. Monsieur BONEF s'excuse pour cette incompréhension et acquiesce.

Des réserves également sur l'acquisition de l'eurolaser. Il est favorable à une acquisition locale non pas par la commune mais plutôt dans le cadre de l'intercommunalité comme c'était le cas par le passé. Le SIVOM s'était rendu acquéreur de cet outil qui avait été mis à disposition des communes et de la gendarmerie. Au sujet des gilets pare-balles pour la police municipale, il serait opportun selon lui, avant de faire cette acquisition, de redéfinir tous ensemble les missions assignées aux policiers municipaux. Il a conscience du danger de la profession, néanmoins, il considère que sur HAM, celui-ci est relatif.

Les investissements en termes de communication sont-ils vraiment une priorité pour la ville ? En année pré-électorale, il suppose que la majorité ne se posera pas la question et ne partagera pas son point de vue. Son groupe et lui seront vigilants sur l'utilisation des crédits pour la communication.

Réservé, sur l'achat de murs commerciaux. En effet, la boutique à l'essai de la Communauté de communes de l'Est de la Somme n'a toujours pas trouvé preneur alors que celle-ci a été inaugurée en grandes pompes il y a deux ans.

Pour l'Hôtel le France, Monsieur BONEF remarque que la ville n'avait pas vocation à s'immiscer dans le domaine privé. L'inverse se produit puisque la commune souhaite se porter acquéreur de locaux commerciaux, c'est un paradoxe.

Il regrette l'absence d'acquisitions foncières pour de nouveaux logements. Des terrains avaient été ouverts à l'urbanisation par une modification du PLU. Dans les discussions menées au PETR concernant le SCOT, des craintes se faisaient sentir sur la perte de terrains propices à l'urbanisation. Des zones directement urbanisables existent sur la commune de HAM. Monsieur BONEF a fait l'effort de les rendre urbanisables lorsqu'elles ne l'étaient pas, des négociations avaient été entamées sur le quartier avec PECHINEY.

Depuis 2014, rien n'a avancé dans ce domaine et il le regrette. Les personnes qui souhaitent faire bâtir continuent de quitter HAM pour construire en périphérie.

Quant à la rénovation du parc privé ancien, la réflexion est partagée sur la création d'un permis de louer. C'est d'ailleurs le cas dans de nombreuses communes.

Monsieur BONEF est satisfait de constater que les opinions se rejoignent, cette mesure permettra d'obtenir une majorité de logements réhabilités.

Pour conclure, il espère voir aboutir certaines orientations traduites dans le budget à l'issue du travail en commission prévue pour le vote en avril et termine sur une « petite mise en garde » concernant ce qui est écrit à la page 9 du DOB : « Fini les dépôts sauvages, fini la végétation luxuriante dans les filets d'eau, fini les parcs et jardins négligés ».

Monsieur BONEF s'adresse à l'assemblée : « vous êtes très sûrs de vous à ce sujet, veillez à ce que ces propos ne vous reviennent pas en boomerang durant l'année 2019 ».

Monsieur LEGRAND fait une parenthèse et revient sur le PLUI, plus précisément sur la crainte de perdre des terrains viabilisés et urbanisés dans le SCOT.

Le SCOT a déjà défini, sur l'ensemble du PETR, le quota foncier pour l'ensemble du pays Santerre Haute Somme. La répartition dans l'est de la somme devra se faire entre les 42 communes. 50 hectares de quota foncier seront réservés aux logements contre 80 sur l'ex pays Hamois et 25 sur la ville de HAM. C'est en cela que réside la difficulté. Certains maires, ayant besoin de terrains pour bâtir auront plus de facilités à récupérer ou à négocier des espaces que

ceux qui n'ont pas besoin de bâtir.

Le DOB est un moment important pour la vie de la collectivité car il fixe un cap pour l'année en cours et celles à venir.

Le document de synthèse envoyé est différent de celui de l'année précédente et fournit des éléments qui permettent de débattre. De plus, ce qui vient d'être dit, enrichit cette séance.

Le DOB est une feuille de route qui engendre des suggestions et des remarques préalables à l'élaboration du budget 2019.

Concernant la programmation culturelle, la qualité des évènements et la fréquence ne sont pas remises en cause. La fréquentation des rendez-vous, pour bon nombre d'entre eux, semble mériter beaucoup plus d'audience.

Il se demande si les moyens de communication utilisés sont vraiment les meilleurs ?

Monsieur LEGRAND en doute. Les moyens privilégiés utilisés dans ce domaine sont les réseaux sociaux ou internet, certes gratuits. Une évaluation lui semble nécessaire sur le temps passé et l'énergie dépensée pour obtenir des résultats peu satisfaisants avec peu de retour.

Le budget consenti a été modifié par rapport à la note de synthèse, il est de 48 000€. Au regard de cet investissement, Monsieur LEGRAND s'interroge. Réserver une partie du budget à une meilleure communication serait une piste de réflexion ; ces événements sont en mesure d'attirer beaucoup plus de monde et de faire rayonner la ville bien au-delà de nos frontières. Il serait d'ailleurs intéressant de faire un bilan lors d'un conseil municipal de la programmation culturelle et de la fréquentation des événements.

Dans ce DOB sont abordés, tous secteurs confondus, beaucoup de projets, souvent au conditionnel. Certains sont évoqués chaque année et ne se concrétisent pas. D'autres, qui n'étaient pas au programme, apparaissent. Certains semblent ou sont déjà abandonnés comme évoqué hier en commission finances.

En début d'exercice, le DOB est le moment souhaité pour obtenir plus de lisibilité et une vision claire à moyen et long terme.

Afin d'étayer sa réflexion, il cite des exemples : l'îlot de la Paix, îlots Delorme, la maison VNF, la friche ED (citée précédemment par Monsieur BONEF) les résidences pour les personnes âgées, la rénovation totale de l'éclairage public programmée durant la précédente mandature dont l'état d'avancement n'est pour le moment pas connu. Ces dossiers n'avancent pas et ne semblent pas bouclés et, dans le même temps, d'autres dossiers, qui ne semblent pas plus bouclés, apparaissent tels que le projet de la halle proche de la salle des fêtes, le rachat du centre Saint Martin, la cellule commerciale en centre-ville. D'autres projets sont ou semblent abandonnés comme la maison de santé même si parallèlement un autre projet privé a été évoqué. Les travaux d'aménagement du centre-ville, pour lesquels, Monsieur LEGRAND a réclamé à plusieurs reprises et en vain une vision globale du projet techniquement et financièrement. Le phasage initial a été bouleversé, une explication claire est nécessaire car il est impossible de s'y retrouver.

Côté logement et habitat, à l'heure où bon nombre de concitoyens sont victimes de la précarité énergétique, le manque de visibilité est à déplorer d'un point de vue communal et communautaire. Le manque de visibilité de l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH) aurait pu faire l'objet d'un accueil permanent en centre-ville afin d'informer et d'accompagner au mieux les bailleurs et les occupants propriétaires.

Au chapitre cadre de vie, Monsieur LEGRAND est surpris par la déclaration qui a été citée par Monsieur BONEF et qu'il cite à son tour : « En matière d'environnement et de cadre de vie, l'année 2019 sera l'année où les hamois récolteront les fruits de ce qui a été semé depuis 2014, fini les dépôts sauvages, fini la végétation luxuriante dans les filets d'eau, fini les parcs et jardins négligés.

Utiliserez-vous la méthode Coué, ou vous livreriez vous à nouveau de façon inacceptable à un manque de respect de vos prédécesseurs ? »

Sans remettre en cause tous les choix d'aménagement, les propos tenus sont difficilement qualifiables voire osés et il réagit en illustrant le mandat qui se termine :

Premier exemple : le rond-point du collège Victor Hugo était parfaitement entretenu et superbement fleuri avant 2014 mais nécessitait des besoins en arrosage.

En 2014, Monsieur le Maire le démonte et depuis 5 ans, celui-ci est devenu un champ de chardons.

Monsieur LEGRAND trouve osé d'entendre que les fruits seront récoltés.

Second exemple : les bacs à fleurs en brique du centre-ville, depuis 2014, date à laquelle sont annoncés les travaux d'aménagement, ceux-ci ne sont plus été entretenus. Ils sont aujourd'hui dans un état pitoyable et participent au cadre de vie qui se dégrade depuis 2014. Mais les fruits seront récoltés, là encore il fallait oser. Il s'en tiendra à ces deux exemples.

Côté finances, n'ayant pas encore les chiffres définitifs pour 2018, il déplore qu'une importante diminution de la capacité d'autofinancement soit annoncée. Le résultat avoisine celui de 2015, exercice fort critiqué à l'époque.

Lors de la commission finances, pour 2019 un recours plus important aux prestataires de service extérieurs notamment pour l'entretien des espaces verts est prévu.

En parallèle, la masse salariale sera en légère augmentation. A eux seuls, ces deux paramètres ne concourent pas à la consolidation de la capacité d'autofinancement.

Pour finir, de manière générale, il manque des informations concernant les rapports d'activités des structures accompagnées financièrement chaque année.

Au moment de voter un nouveau budget, il serait bon d'y travailler.

Les sujets abordés en DOB seront évoqués dans les prochaines commissions précise Monsieur le Maire.

Il revient sur l'intervention de Monsieur BONEF concernant la friche ED et tient à rappeler qu'en 2014, dès la mise en place de la nouvelle municipalité, cette friche a été acquise. Elle était restée en friche pendant 6 ans. Ensuite, KANDY est venu s'installer en centre-ville avec une occupation de 1 600m².

Dans ce même espace, se trouve l'atelier de couture. Reste à ce jour 1 500m². Des études ont été menées sur l'occupation de cet espace pour intégrer à la fois le service de police municipale, rouvrir la rue qui traversait l'ensemble du bâtiment et créer des cellules pour des professionnels de santé. Au regard du retour de l'étude s'élevant à 2 700 000€, aucune suite n'a été donnée. Un autre projet sera étudié.

Au sujet du phasage de l'éclairage public, les programmes sont présentés lors des commissions cadre de vie. Les informations sont données en allant et le calendrier est précis.

Concernant l'OPAH, des permanences se déroulent en mairie tous les lundis. Monsieur le Maire demandera au cabinet INHARI de fournir un état des fréquentations.

Au sujet du rond-point de la rue Jean Moulin, celui-ci était en effet très fleuri auparavant, mais coûtait également très cher.

Depuis 2014, les façons de travailler ont totalement été modifiées.

De multiples efforts ont été réalisés, les routes sont fleuries sur la route de Saint-Quentin et le boulevard du général de gaulle.

Le boulevard de la République et le rond-point du lycée vont être à leur tour modifiés. Un projet est en cours avec le lycée professionnel pour réaliser un élément de décor sur ce rond-point. Cela prend du temps.

Madame DUVAL remercie Monsieur LEGRAND pour avoir mis à l'honneur le service culturel par sa programmation riche et intéressante.

Concernant la communication liée aux réseaux sociaux, elle précise que Madame DELAHAYE et elle-même passent régulièrement sur les ondes, interviews radios sur France Bleu picardie, sur

Noyon air, sur contact de manière régulière, à chaque événement. Lors du Festival Ham pour rire, des personnes sont venues assister au spectacle grâce à des diffusions radio, des pass ont même été gagnés.

Les chiffres quant à eux, seront mentionnés lors de la commission culture.

Elle donne quelques chiffres :

Bilan billetterie spectacles culturels :

en 2017 : 1 942€

en 2018 : 1 270€

Depuis le début de la saison culturelle 2018/2019, ont été engrangés 3 700€, en sachant que les événements de la saison culturelle ne sont pas terminés.

Monsieur ROBIQUET, du PETR a été reçu par le service qui les a félicitées pour la programmation et leur dynamisme. Il travaillera avec la commune de HAM sur des spectacles et des représentations.

Monsieur BONEF ne doute pas de l'honnêteté intellectuelle de Monsieur le Maire à propos de la friche ED. « Pendant six ans, rien n'a été fait » !

Un projet d'immeubles était prévu mais il a été entravé par une action en justice.

Il est nécessaire de donner une information complète.

Tous les projets évoqués durant ce mandat l'interpelle, comme par exemple :

- Un marché couvert
- Un espace de cowerking
- Une maison de santé
- La police municipale
- Des toilettes publiques
- L'extension de l'atelier de couture
- des activités artisanales

Des questions se posent et des interrogations surgissent.

Pour le service culturel, Monsieur BONEF propose de réaliser un bilan annuel comme c'était le cas auparavant. Ce document était soumis au Conseil Municipal.

Monsieur LEGRAND précise qu'il connaît bien le dossier de l'OPAH et a bien connaissance des permanences en mairie. Il reste persuadé qu'il faut être beaucoup plus volontariste.

Monsieur BRUCHET se réjouit des propos de Monsieur BONEF sur certains projets et de sa réaction positive.

Certains d'entre eux ont été mis en place bien avant la dernière année du mandat, d'autres, par contre posent plus de problèmes et n'aboutissent pas. Il reste facile d'évoquer ce fait au cours d'une année pré-électorale.

Il cite le projet du développement de la zone commerciale de Saint-Sulpice n'ayant pas abouti sous l'ancienne mandature qui pourtant aurait joué un rôle très important pour la Collectivité et pour l'équilibre commercial. Il cite le musée Louis Napoléon Bonaparte, projet très intéressant, qui lui non plus n'a pas abouti. Le pôle gare est « en suspension » car la mise en place était compliquée. Si les intentions sont bonnes, la concrétisation de certains projets reste difficile.

Dans l'école du diable, des logements devaient être réalisés pour les personnes âgées et à mobilité réduite. A ce jour, aucune solution n'a été trouvée pour leur proposer un logement digne de ce nom.

Le projet du pôle pluridisciplinaire lui non plus n'a pas abouti. La concertation avec tous les professionnels de santé pour aboutir à une labellisation du cabinet privé est le seul point positif.

Avoir des projets en permanence ainsi que de l'ambition sont deux facteurs essentiels. Il aimerait tant que sa ville natale puisse accueillir de nouveaux habitants, de nouvelles familles, des personnes ayant un pouvoir d'achat pour faire revivre le commerce de proximité et remplir les écoles. Une différence existe entre « aimer » et « pouvoir. » En termes de coût, l'acquisition du terrain de l'OPSOM a été réalisée pour 20 000€. Cette opportunité était à saisir, le contraire aurait été insensé. Monsieur le Maire rencontrera prochainement le propriétaire des terrains de la route de Saint Quentin. Le SCOT crée des problèmes, Monsieur BRUCHET en a conscience, le projet doit être vu dans sa globalité. Le SCOT est aussi un moyen d'éviter d'empiéter sur des terrains agricoles.

Le parc existant doit être renouvelé, des logements commerciaux sont réhabilités permettant de nouveaux investissements dans le privé comme par exemple avec les îlots. Des solutions décentes doivent être trouvées afin d'éviter toute concurrence avec des vendeurs de sommeil, empêchant les gens de vivre décemment. La vision actuelle des choses diffère de l'opposition mais la finalité selon lui reste la même. Il est favorable aux propos tenus par Monsieur BONEF sur le fait de ne pas avoir investi dans des commerces de proximité, qui semble être plutôt du ressort de la CCES et non de la commune.

Monsieur BONEF note que systématiquement Monsieur BRUCHET, se réfère au passé, en le déformant et lui demande de se tourner vers l'avenir et d'être positif.

Lorsque Monsieur BONEF est arrivé aux affaires, aucune construction n'existait sur la zone d'activités de Saint-Sulpice.

Cette dernière a bénéficié d'une voire de deux extensions durant ses mandats et il convient de le souligner. A l'époque, la volonté d'aménagement du territoire était beaucoup plus globale contrairement à aujourd'hui. En effet, la difficulté réside dans le fait d'obtenir une lisibilité sur l'avenir du territoire de la part du président actuel de la CCES. Dans l'optique du canal Seine Nord Europe, la priorité est l'économie sur le pays Neslois. La ville de Ham doit rester un pôle de soutien en matière de services et d'habitat.

A aucun moment, le pays Neslois n'a exprimé clairement vouloir renoncer à l'habitat mais veut tout : l'économie et l'habitat. Monsieur BONEF pense que le président souhaite garder la totalité.

L'extension sur la zone Saint-Sulpice a un coût, dû notamment aux fouilles archéologiques et aux exigences de la DRAC....

La politique du logement doit être globale. L'OPAH a déjà réalisé des études de façade, des mesures ont été prises pour lancer cette opération de manière à rendre la ville plus attractive et plus agréable. La construction neuve est nécessaire mais la maîtrise de certains terrains aurait pu être réalisée durant le mandat actuel.

Monsieur BRUCHET précise que ses propos ne sont nullement agressifs. L'histoire reste importante à ses yeux. Il ne juge personne mais rappelle les difficultés pour mener à bien des projets.

Monsieur LEGRAND demande à l'assemblée d'interroger des personnes, qui construisent entre HAM et SAINT-QUENTIN en leur posant la question suivante : « Pourquoi ne venez-vous pas sur Ham ?, vous quittez Saint-Quentin car le foncier est élevé ».

Il est favorable à l'arrivée de nouvelles personnes mais confirme que les inciter à venir s'installer en centre-ville est chose impossible. Le panel d'offres doit être élargi.

Au sujet du Pôle gare, Monsieur LEGRAND s'est beaucoup investi. Il a contribué à l'acquisition de la plus grosse friche de l'agglomération (un hectare).

Des négociations ont été engagées pour acquérir des terrains avec les réseaux ferrés de France. Ce n'est pas un dossier enterré comme l'a mentionné Monsieur BRUCHET précédemment mais, depuis deux ans, celui-ci semble abandonné.

Monsieur BRUCHET revient sur le projet « pôle gare », le terme « abandon » n'est pas celui qui a été utilisé. Il a parlé de « suspension ». Il a lui-même assisté à la présentation du projet en tant que Conseiller municipal et a été présent dans les commissions. Il indique avoir conscience des difficultés rencontrées avec les réseaux ferrés de France, propriétaires.

Monsieur VERMANDER rejoint Monsieur BRUCHET : le projet n'est pas abandonné et mérite toute l'attention nécessaire.

Il revient sur la problématique de l'ex ED, une verrue en entrée de ville qu'il fallait traiter. La commune a acquis le bâtiment, l'écrasante façade est aujourd'hui occupée. Les collectivités peuvent faire de l'interventionnisme, mais de façon temporaire. Pour redonner de l'élan, une substitution est nécessaire. Ce qui permet de rééquilibrer les choses.

Quand la collectivité a racheté le France, elle a joué son rôle.

Le marché couvert au niveau de l'ED était quasi impossible à réaliser dans le bâtiment existant. Des professionnels de santé sont attendus par les habitants. Il s'agit d'un réel besoin.

Concernant les terrains, l'esprit de la loi était d'éviter l'artificialisation des terres.

En France, dans les années 60/70, un développement anarchique de l'aménagement du territoire s'est créé. Des choses doivent être organisées.

Le rôle du SCOT consiste à traiter les friches. Toutes les solutions doivent être étudiées pour les réaménager et penser aux futures générations.

Madame DELEFORTRIE indique qu'il aurait été bon de travailler ensemble depuis 2014.

Monsieur le Maire reprend le document à la page 15 et donne lecture.

Pour aborder le budget général, Monsieur BONEF souhaite avoir les évolutions des emplois.

Pour le budget annexe eau, le groupe de Monsieur BONEF souhaiterait qu'une réunion spécifique soit consacrée à ce budget car il a le sentiment que le travail est bâclé par les élus. Un point d'étape est souhaité sur le nouveau contrat liant la collectivité avec la lyonnaise des eaux (impacts en qualité de service et impacts financiers) de manière à mieux appréhender les impacts de la décarbonatation.

Il corrige le texte concernant le prix de l'eau. En effet, 0,22€ est le montant qui correspond à la surtaxe communale et non au prix de l'eau.

La colère se fait ressentir auprès des concitoyens avec l'augmentation des coûts des matières premières et des impôts. Le prix de l'eau, dans sa partie surtaxe va quasiment doubler.

Dès septembre, une nouvelle taxe apparaît, la taxe GEMAPI, mise en place pour lutter contre les inondations et protéger les milieux aquatiques ponctionnée par la CCES. Il faut s'attacher à ce budget eau et mieux le scruter. Selon lui, le nouveau contrat ne correspond pas aux attentes des élus.

Monsieur BRUCHET partage l'avis de Monsieur BONEF sur l'importance de la décarbonatation et sur l'importance de la surtaxe.

Pour un ménage qui utilise 100m³ d'eau par an, c'est 19€. Il faut bien sûr faire attention. Mais le fait d'avoir cette décarbonatation permet de faire des économies sur les produits utilisés quotidiennement (produits anticalcaire, lave-vaisselle, lave-linge, chauffe-eau électrique ou à gaz). L'économie réalisée par le consommateur est donc plus importante que la surtaxe mise en place. Ici, la communication revêt un caractère important.

Monsieur LEGRAND revient sur les 19€, ce discours est trop répétitif depuis 30 ans. C'est 1€, 5€, 19€...

La taxe GEMAPI à 25€ et l'eau à 19€. Toujours plus, plus plus...

Monsieur BRUCHET parle de balance, entre 19€ et l'économie réalisée, il est intéressant selon lui d'avoir cette surtaxe.

Le fait que l'eau soit décarbonatée a un impact très important sur l'ensemble du réseau précise Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire approuve la proposition de Monsieur BONEF concernant la réunion spécifique au budget eau.

Ayant pris connaissance du rapport de présentation des orientations pour le budget 2019,
Le Conseil Municipal,
PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2019, conformément à la loi.

SÉANCE LEVÉE A 20h30